

**Conseil Municipal
de
CHALETTE-SUR-LOING**



**Séance ordinaire du
24 juillet 2017**

N° 07/2017

N° 32

PROCES-VERBAL

ETAIENT PRESENTS : M. DEMAUMONT – M. PÉPIN – M. RAMBAUD - Mme CLEMENT – HEUGUES - M. BASSOUM - Mme BERTHELIER – M. BERTHIER - Mme PATUREAU – M. KHALID – Mme PRUNEAU – M. BA - M. BALABAN – Mme BAYRAM - Mme LAMA – Mme MANAÏ-AHMADI - M. POMPON – M. RENOUF – M. TAVARES - Mme PERIERS – M. SUMAR – Mme MORAND - M. CACHÉ

ABSENTS ET EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR RESPECTIVEMENT :

- Mme DELAPORTE à Mme CLEMENT,
- M. ÖZTÜRK à M. DEMAUMONT,
- Mme LANDER à M. POMPON,
- M. LALOT à M. BASSOUM,
- Mme VALS à Mme HEUGUES,
- M. BEN AZZOUZ à M. BALABAN,
- M. BONNIN à M. PEPIN,
- M. PACAN à Mme PERIERS,
- M. D'HAYER à M. CACHÉ,

ABSENTS :

- Mme FOLLAIN,

SECRETAIRE DE SEANCE:

- Mme MANAÏ - AHMADI,

M. le Maire : *Je vous demande l'autorisation d'ajouter un point 4 bis à l'ordre du jour : il s'agit d'une demande de subvention pour l'action « Chalette fait son festival ».*

Nous avons le plaisir d'accueillir une nouvelle conseillère municipale en remplacement de Pauline Gallina, qui a préféré démissionner pour des raisons personnelles. Ses projets professionnels vont en effet l'éloigner du territoire national, ce qui rendra bien évidemment encore plus difficile sa présence. Elle a donc préféré céder sa place. Au conseil municipal précédent, nous avons accueilli Jean-Claude RENOUF, ce qui fait deux nouveaux conseillers, et c'est très bien. Aujourd'hui il s'agit de Madame Hanifé BAYRAM, déjà élue lors du précédent mandat de 2008 à 2014. Nous sommes très heureux, chère Hanifé, de vous accueillir, et l'arrivée de 2 nouveaux conseillers va également permettre de renforcer la présence des élus dans les commissions et impulser le travail en leur sein, ce qui est une bonne chose pour la vie et la démocratie locales.

Ordre du jour

Désignation d'un secrétaire de séance

VIE DU CONSEIL MUNICIPAL (Rapporteur : M. Le Maire)

- 1- Installation d'un nouveau conseiller municipal ;
- 2- Election d'un adjoint au Maire suite à la démission du Premier Adjoint ;

FINANCES (Rapporteur : M. Le Maire)

- 3- Convention de règlement du fonds départemental de soutien aux projets structurants ;
- 4- Produits irrécouvrables Restauration municipale et ALSH : créances éteintes ;

REUSSITE EDUCATIVE (Rapporteur : M. Bassoum)

- 4 bis - Demandes de subventions dans le cadre du dispositif « Chalette fait son (F)estival »,

RESSOURCES HUMAINES (Rapporteur : M. Le Maire)

- 5- Prise en charge des frais de mission à M. Christophe RAMBAUD pour le congrès de l'ANDES à Nice au mois d'Octobre;
- 6- Modification du tableau des effectifs ;

- questions diverses
- questions des conseillers municipaux

AFFAIRE N° 1
Installation d'un nouveau conseiller municipal

Directeur de secteur : M. FLOT

Service : DGS

Affaire suivie par : L. SUEUR

M. le Maire : Suite à la démission le 5 juillet 2017 de Mme Pauline GALLINA, élue de la liste « Ensemble pour Chalette », il convient de procéder à l'installation d'un nouveau conseiller municipal.

Conformément à l'article L 270 du Code électoral, il y a lieu de compléter l'assemblée délibérante par le candidat venant immédiatement derrière le dernier élu de la liste concernée.

Il s'agit de Mme Hanifé BAYRAM, que je déclare donc officiellement installée dans ses fonctions.

CETTE DELIBERATION NE DONNE PAS LIEU A VOTE.

AFFAIRE N° 2
Election d'un adjoint
suite à la démission du Premier Adjoint

Directeur de secteur : M. FLOT

Service : DGS

Affaire suivie par : L. SUEUR

M. le Maire : Je vous rappelle que par délibération du 29 mars 2014, le Conseil municipal a fait le choix de fixer le nombre des adjoints au Maire à 9.

Monsieur le Sous-préfet, par courrier du 12 juillet dernier, m'a informé que M. Eric PEPIN lui avait fait part de sa volonté de démissionner de ses fonctions de Premier Adjoint, pour raison personnelle et qu'il avait accepté cette démission.

Un poste d'adjoint au Maire est donc vacant. Pour la bonne marche de l'administration communale, il est proposé au Conseil municipal de pourvoir ce poste vacant et de désigner un nouvel adjoint au Maire parmi les conseillers et conseillers municipaux délégués.

En application de l'article L 2122-10 in fine, je vous propose tout d'abord, avant de procéder à l'élection proprement dite, de décider que ce nouvel adjoint occupe, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L 2122-7 et suivants du CGCT ;

VU la délibération du 29 mars 2014 fixant à 9 le nombre d'adjoints au Maire de Chalette sur Loing ;

VU l'acceptation par M. le Sous-Préfet de la démission de M. Eric PEPIN de ses fonctions de Premier Adjoint au Maire de Chalette sur Loing ;

VU le procès-verbal du scrutin ;

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas supprimer le poste d'adjoint devenu vacant et de maintenir le nombre d'adjoints à 9 ;

DECIDE de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint, celui occupant, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant ;

M. le Maire : *Evidemment ce conseil municipal revêt, même s'il se réunit de façon tout à fait ordinaire, un caractère particulier avec le choix de M. PEPIN de mettre fin à ses fonctions de 1^{er} adjoint. Je souhaiterais qu'il nous fasse part de sa décision de lui-même et de vive voix.*

M. Pépin : *Monsieur le Maire, chers(es) collègues,*

Elu en 2001 au côté de Jean Louis puis de Franck Demaumont, au cours de ces longues années, Chalette a connu une belle métamorphose et de nouvelles perspectives s'ouvrent pour notre ville avec la base de loisirs rénovée, la construction de la nouvelle piscine et la future école de Vésines, par exemple.

Durant ces différents mandats municipaux j'ai toujours œuvré pour le bien général dans les principes essentiels de la République : Liberté, Egalité, Fraternité et Laïcité.

C'est tout le sens de mon engagement politique avec comme seule et unique ambition : la volonté d'être au service des Chalettoises et des Chalettois.

Ce soir, je ne souhaite pas tirer un bilan de ces années. Je suis convaincu qu'un élu, quel qu'il soit, doit faire preuve de modestie.

Mon éthique est synonyme d'ouverture, de justice, de respect, d'écoute, d'honnêteté et de tolérance. Au cours de ces 3 mandats, je me suis astreint à y rester fidèle sans autoritarisme particulier.

Ma principale préoccupation est de préparer l'avenir avec la jeunesse de ce conseil municipal et de donner un nouvel élan dans notre vie démocratique locale.

Ces dernières semaines comme vous le savez, j'ai décidé de mettre un terme à cet ultime mandat comme Premier adjoint au Maire.

Une décision difficile tant j'ai eu à cœur, depuis plus de 16 ans, de servir ma ville.

Une décision nécessaire lorsque que vous êtes isolé dans votre propre groupe politique.

Ces difficultés avec une partie de l'équipe municipale ont entraîné une dégradation des relations entre le Maire et son premier adjoint.

Ma lourde fonction avec des multiples dossiers, dont celle aux ressources humaines, ont également influencé ce choix renforcé par des événements personnels récents.

Ce soir, je suis convaincu qu'il est temps de passer le relais.

Permettez-moi à cet instant de citer le philosophe St Augustin :

« La crainte de perdre ce que l'on a nous empêche d'atteindre ce que l'on est »

Après de long mois de questionnement et de réflexion, j'ai décidé de reprendre ma liberté afin d'être fidèle à moi-même, à mes valeurs et à mes convictions. En toute discrétion je pars sans bruit car je crois encore en l'Homme et aux vertus du dialogue.

Cette intelligence collective qui caractérise Chalette sans cesse en mouvement ou « en marche », en ayant un trait d'humour.

Projetons l'avenir de notre ville dans cette volonté d'imagination sur des choix partagés : une belle ambition pour donner aux prochaines générations toutes leurs chances dans une société plus juste et solidaire.

Avant de conclure je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont apporté leur amitié et leur soutien dans cette dernière période.

Je n'oublie pas, bien sûr, une grande partie de notre personnel municipal car sans leur compétence et leur investissement, rien ne pourrait avancer ni faire vivre le service public que nous avons tous à cœur.

Je leur en suis profondément reconnaissant et de leur dire tout le plaisir que j'ai eu à travailler au quotidien avec eux.

Je souhaite par ailleurs vous tranquilliser sur mon bon état de santé et avec le nouveau centre de santé municipal qui vient d'ouvrir, je n'ai aucune crainte pour me faire soigner si nécessaire !

J'exprime toute ma gratitude aux Chalettois qui m'ont fait confiance depuis toutes ces années.

Je veux les rassurer et leur dire que ma démission ne signifie pas pour autant mon retrait définitif de la vie politique, puisque je reste conseiller municipal et élu à l'Agglomération.

Je poursuivrai par ces 2 mandats la confiance qu'ils m'ont accordée.

Depuis 46 ans, notre destin collectif repose sur des fondations solides dans notre ville de gauche. Je forme le vœu devant vous ce soir que mon retrait soit utile à toutes et tous et permette le retour à la sérénité qui n'aurait jamais dû disparaître.

Je terminerai par cette phrase de l'écrivain américain James Thurber :

« Ne regardez pas en arrière avec colère, ni devant avec crainte, mais autour de vous avec conscience. »

M. Rambaud : *M. le Maire, Chers collègues,*

Notre groupe souhaite remercier notre collègue Eric PEPIN pour l'ensemble de son action durant ces 16 années, sur plusieurs mandats, au service des Chalettois.

Eric, nous regrettons ta décision mais nous la comprenons, une page importante se tourne.

Ton départ va laisser un vide qu'il faudra combler.

Tu as donné durant ces 16 années beaucoup de ton temps au développement de Chalette, des années d'engagement où tu as contribué comme beaucoup au développement de la ville, et je crois que tu peux en être fier.

Le personnel et les élus que nous sommes te remercient pour ton action et ton dévouement permanent.

Nous souhaitons également souligner l'excellence des relations que tu as pu entretenir avec notre groupe, et ce malgré des approches différentes selon les dossiers du fait de nos différenciations politiques.

Tu vas poursuivre ton mandat comme conseiller municipal et comme conseiller communautaire, et notamment au SMIRTOM où nous aurons besoin de ton expérience et de ta vigilance dans les mois à venir sur les évolutions tant du service que des finances

Merci Eric.

M. le Maire : *Je pense que tout le monde ici mesure bien que la tâche d' élu municipal est quelque chose d'ardue qui engage, tant les attentes de la population sont fortes et qu'elles ne cessent d'augmenter au fur et à mesure que les politiques menées tapent durement sur la vie des habitants et notamment des Chalettois qui souffrent d'années en années de cette crise d'austérité, du chômage, des pertes d'emplois, des difficultés de la vie quotidienne. Leurs attentes sont évidemment immenses et le travail des élus n'en devient que plus exigeant et plus complexe. Etre élu c'est être un Homme politique, ce n'est pas que de la gestion municipale, même si cela nous occupe beaucoup. Bien entendu il y a la bataille politique, elle est toujours difficile, qu'elle soit locale ou nationale. Eric est un militant politique de longue date, mais aussi un militant syndical à la CGT Cheminots depuis de très nombreuses années. Il sait combien l'engagement, qu'il soit politique, syndical, est compliqué et demande beaucoup. Les Chalettois nous font confiance et font confiance à cette municipalité depuis 1971, ce n'est pas rien. Toutes ces années nous ont permis de moderniser Chalette, de l'équiper, en essayant de répondre le mieux possible, dans les contraintes complexes que je viens d'exprimer, aux attentes et en développant le service public, en proposant - avec les moyens de la commune et à chaque fois que cela est nécessaire - non pas par plaisir mais parce que c'est une demande des habitants, de nouveaux services publics. Nous l'avons fait encore récemment avec le Centre de Santé qui connaît évidemment un succès, je dirais malheureusement important, mais nous l'avons fait également avec des services novateurs, autour de la solidarité de proximité par exemple. Et c'est bien notre rôle d' élu que de répondre dans des conditions difficiles aux attentes des Chalettois.*

Être élu c'est un engagement difficile que l'on soit dans la majorité ou dans l'opposition, et c'est aussi parfois ingrat, puisque je l'ai dit les attentes des Chalettois sont importantes et les moyens pas forcément toujours à la hauteur. Etre adjoint c'est encore plus exigeant, et être premier adjoint, c'est encore, encore plus exigeant. Cela demande un engagement de tous les jours, et évidemment nous sommes en permanence face à des choix, à des questionnements. Personne n'a la science infuse, personne n'a la vérité révélée. La vérité d'hier n'est pas forcément celle d'aujourd'hui et donc nous sommes souvent dans le doute, mais pour que la vie municipale puisse s'accomplir, il faut savoir prendre des décisions, faire des choix parfois complexes et il faut les assumer.

Je remercie en tous cas Eric, il ne quitte pas le Conseil municipal, il a souhaité, et je l'en remercie, rester conseiller municipal, il va de ce fait garder son mandat à l'Agglomération où il est vice-président, et vous savez que j'ai beaucoup œuvré en 2001 et 2002 pour qu'après la transformation du district en agglomération, Chalette puisse avoir deux vices présidences à l'Agglomération. Je vous rappelle qu'à Orléans, avant la transformation en Métropole, l'opposition n'avait plus de vice-présidence, cela a été récemment modifié avec la constitution de la Métropole. Le fait d'avoir deux vices présidences n'était pas une obligation, nous l'avons obtenu par le travail réalisé par les élus de Chalette depuis de nombreuses années et par le poids de Chalette, à son rayonnement et c'est tout naturellement, en accord avec le président de l'Agglomération, que le premier adjoint de Chalette a obtenu un poste de vice-président, qu'il va continuer à occuper et j'en suis heureux. Il a aussi, à la demande et en discussion avec l'AME, pris une part importante au SMIRTOM où il a travaillé avec toute l'équipe autour de Jean Charles LAVIER et on sait que sur ces questions-là il y a encore beaucoup, beaucoup à faire dans les années à venir.

Eric a choisi de mettre fin à ses fonctions de premier adjoint, je pense qu'il faut respecter son choix, cela participe d'une réflexion personnelle et d'un parcours qu'il gère lui-même dans l'intimité de ses convictions.

A l'occasion de ce renouvellement, il faut regarder devant, comme cela a été dit aussi il y a quelques minutes. La tâche devant nous est immense, au niveau des collectivités locales en particulier. Les dernières annonces -même si ce ne sont que des annonces - attendons les textes qui seront réellement votés, sont lourdes de menaces, en particulier pour les collectivités locales, je ne m'étendrai pas sur le

reste. Pour les collectivités locales, il s'agit de la poursuite de l'austérité avec 13 milliards d'économie qui vont être demandés, 120 000 suppressions d'emplois dans la fonction publique, dont une grande partie impactera les collectivités locales. Il y a aussi la suppression de la taxe d'habitation. Bien sûr cette taxe est un impôt injuste, mais par quoi va-t-elle être remplacée ? Par quel impôt maîtrisé par la collectivité ? Si elle est remplacée par une dotation de l'Etat, nous perdons un peu plus d'autonomie et ce que les Chalettois ne paieront pas en impôts locaux - les milliards annoncés - seront pris dans la poche du contribuable national, à travers la TVA, la TIPP, la taxe sur les cigarettes ou d'autres impôts nouveaux sous une forme ou une autre puisque de toute façon, il faudra compenser. Voilà qui montrent que l'existence même des communes est aujourd'hui clairement menacée. D'ailleurs, il se dit que les élections municipales pourraient être repoussées en 2021 afin de les regrouper avec les régionales, sans doute faut-il y voir un futur regroupement des collectivités locales dans de grandes intercommunalités et dans de grandes métropoles, ce qui évidemment implique la disparition des communes, non pas leur disparition physique, mais la disparition de leurs compétences et de leur liberté d'agir... il est aussi question de réduction du nombre de conseillers municipaux : 450 000 conseillers municipaux en France, c'est un atout démocratique formidable dont peu de pays bénéficient, et on voudrait le diminuer d'un tiers !

Tout cela nous fait mesurer un peu mieux les attentes des Chalettois, les enjeux politiques à venir.

Quelles que soient nos appartenances politiques, je crois que nous avons des combats à mener ensemble pour défendre les intérêts de Chalette et des Chalettois, afin que nous ne soyons pas « noyés » dans de vastes intercommunalités. Nous avons l'occasion de renouveler le bureau municipal, les adjoints et les conseillers délégués, et de poursuivre ainsi le rajeunissement et la féminisation de l'exécutif communal déjà commencé en 2008 et largement poursuivi en 2014. Il s'agit de continuer à travailler au service des habitants. Pour les trois années à venir, nous avons besoin d'élus et notamment d'adjoints et de conseillers délégués qui sont capables d'animer la vie municipale évidemment mais aussi de mener les batailles municipales futures, de développer les services publics municipaux avec des projets novateurs, populaires et participatifs pour faire vivre cette devise qui nous est chère « Pour vivre ensemble, il faut faire ensemble », comme nous l'avons montré dans la dernière période.

Il nous faut des élus en capacité de concevoir, de construire, de mettre en œuvre des projets et des actions capables de rassembler les élus, les agents, les associations, les comités de quartier et les citoyens dans leur diversité. Pour toutes ces raisons, il me semble que la candidature d'Hiba PRUNEAU est celle qui répond le mieux aux conditions que je viens d'énoncer. Elle a démontré pendant ces trois années toutes ses qualités, ses convictions et compétences dans la mise en œuvre de sa délégation à la petite enfance, et son potentiel d'innovation avec la Journée de la Fraternité et le travail réalisé dans le cadre de la solidarité de proximité, avec notamment ce beau projet de création d'une régie de quartier. Avec ce poste d'adjoint, nous lui donnerons les moyens matériels de son engagement politique et la légitimité politique qu'il convient d'avoir en interne et en externe pour mener à bien ces projets, décidés ensemble.

Je vous propose donc de décider de ne pas supprimer le poste d'adjoint devenu vacant et de maintenir le nombre d'adjoints à 9.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	32	
Votes pour	31	
Votes contre		
Abstentions		
Ne prend pas part au vote	1	- Mme Morand

S'agissant d'un scrutin uninominal et en application des articles L 2122-7-2 et L 2122-7 du CGCT, le Conseil municipal élit l'adjoint parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Afin de procéder à cette élection, le Conseil municipal doit désigner les membres du bureau. Je vous propose de désigner un secrétaire et deux assesseurs pour assister le Maire dans les opérations de vote :

Secrétaire :

- Mme Asma MANAÏ-AHMADI

Assesseurs :

- M. Michel POMPON,
- Mme Michèle PERIERS

VOTE A MAIN LEVEE :

POUR	: 31
CONTRE	: X
ABSTENTION(S)	: X
NE PREND PAS PART AU VOTE	: 1 (Mme Morand)

Le bureau étant constitué, nous allons donc procéder à l'élection au scrutin secret. Pour cela, vous avez à votre disposition un stylo, des enveloppes et des papiers blancs sur lesquels vous inscrirez le nom de votre choix. Je procéderai ensuite au dépouillement avec l'aide du bureau.

Pour le groupe majoritaire, la candidature de Mme Hiba PRUNEAU est proposée.

Je propose donc que nous passions au vote.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN (majorité absolue) :

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	: 1
Nombre de votants	: 31
Nombre de bulletins blancs	: 12
Nombre de bulletins nuls	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 19
Majorité absolue des suffrages exprimés	: 10

- Mme Hiba PRUNEAU: **19 voix**

Madame Hiba PRUNEAU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, elle est proclamée Première Adjointe au Maire de la Ville de CHALETTE-SUR-LOING et est immédiatement installée dans ses fonctions.

Par ailleurs, je vous informe que Madame PRUNEAU sera adjointe déléguée à la Solidarité de proximité et qu'en conséquence, Monsieur Kasim BALABAN reprendra la délégation «petite enfance ».

M. le Maire : *Avec l'installation de nouveaux conseillers municipaux et l'élection d'un nouvel adjoint au Maire, nous avons remis en ordre le conseil municipal et l'exécutif municipal. Je souhaite évidemment maintenant que nous regardions vers l'avenir.*

Les Chalettois nous ont fait confiance et attendent beaucoup de nous, ils sont attentifs aux réalisations. Nous avons constaté, avec le bilan de mi-mandat lors des Assises, combien l'adhésion aux projets municipaux était grande et je crois que nous pouvons être fiers de ce bilan. Nous avons mis en œuvre 90% du projet municipal, même si des travaux sont encore en cours. Les travaux, ce sont des bâtiments bien sûr, cela se voit, mais le plus important c'est la cohésion incarnée par le projet municipal sur le territoire communal, autour des valeurs que porte cette municipalité et autour du vivre ensemble. Nous avons évidemment pointé lors des Assises les enjeux autour de la jeunesse, sachant que dans certains quartiers, plus de la moitié de la jeunesse est au chômage, et je pense que cela doit être notre préoccupation permanente. Nous n'oublions pas non plus les autres personnes qui sont au chômage, mais l'enjeu autour de la jeunesse, de sa formation, des problématiques d'échec scolaire, d'accès à l'emploi est essentiel et il faut répondre à toutes ces attentes, c'est ce que nous allons continuer à faire en particulier dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. La régie de quartier et l'insertion par l'économique est une réponse parmi d'autres. La jeunesse, l'emploi, la formation et le vivre ensemble autour des valeurs de la République, de la Liberté, l'Égalité, la Fraternité et la Laïcité seront également au cœur de nos préoccupations et au cœur de notre action avec tout ce que nous mettons en œuvre autour du droit au logement, à la santé, à la culture, l'accès aux transports, aux nouvelles technologies de la communication.... Bref, tous ces enjeux qui dessinent de nouveaux territoires pour le 21^{ème} siècle et je crois que Chalette est bien placée pour affronter ces enjeux, avec son atout le plus important : la richesse de sa population dans sa diversité, une population de travailleurs, c'est-à-dire de gens qui vivent de leur travail et qui savent donner beaucoup d'eux-mêmes pour l'intérêt commun. Je suis confiant dans l'avenir, la vie municipale se rajeunit, se féminise et je crois que c'est aussi, pour mener les combats à venir, un atout et un enjeu importants. Bienvenue à Hiba dans ses nouvelles fonctions, si elle souhaite dire un mot je lui laisse la parole avant de passer au point suivant.

Remise de l'écharpe d'Adjointe

Mme Pruneau : *Merci M. le Maire. Je vous remercie ce soir de pouvoir accéder à cette fonction d'adjointe. Je crois que ce qui est pour moi essentiel, c'est de pouvoir créer les conditions pour que je puisse être au plus proche des citoyens. Notre rôle premier est d'être au service du citoyen chalettois et j'espère remplir cette tâche pleinement puisque c'est mon axe premier pour être adjointe. En terme de solidarité de proximité, nous avons mis en place de nouvelles actions envers la population pour répondre aux difficultés que nous rencontrons aujourd'hui dans un contexte économique social très fragile. Nous souhaitons répondre au mieux à la population en travaillant avec différents outils, comme la création d'une régie de quartier depuis six mois, et je tenais aussi à remercier les agents d'être rassemblés pour travailler pour la création de cette régie qui va être une réussite, je pense, pour la ville de Chalette. Il s'agit de créer de l'emploi sur Chalette, des activités telles que du soutien scolaire, des activités pour que les personnes puissent se rassembler, notamment les personnes âgées, et travailler sur l'intergénérationnel. Beaucoup de choses sont à créer aujourd'hui, depuis plusieurs mois nous y travaillons durement, à travers aussi la Journée de la Fraternité qui a été une réussite l'année dernière, qui a pris beaucoup d'énergie aux élus et aux agents. Je souhaite poursuivre en tous cas dans cette direction pour les Chalettois et garder cet esprit de cohésion. Vous avez évoqué tout à l'heure, M. le Maire, notre combat face à ces décrets dangereux pour les collectivités locales. Je pense notamment aux jeunes étudiants qui sont en grande difficulté car ils ne peuvent pas accéder aux études supérieures. J'en appelle à la résistance face à ce gouvernement rude pour les jeunes, pour la population. Au niveau de la commune nous pouvons agir, nous pouvons faire beaucoup, montrer notre mécontentement, manifester une résistance face à ces lois qui ne sont pas en*

accord avec notre politique. En tant qu'élus de proximité, nous nous devons d'être attentifs aux besoins des Chalettois. Dernièrement, une chalettoise m'a remerciée après avoir obtenu une place en crèche, car elle était en grande difficulté sociale, et elle a obtenu un emploi grâce à cette place à la crèche. A travers nos petites actions, nous pouvons faire ensemble de grandes choses, et il faut donc continuer ensemble à nous mobiliser, afin que chacun soit acteur à son niveau. Je vous remercie.

AFFAIRE N° 3
Convention de règlement du fonds départemental de soutien aux projets structurants

Directeur de secteur : Martine FLOT

Service : Direction Générale des Services

Affaire suivie par : Martine FLOT

M. le Maire : Par délibération en date du 12 décembre 2016, la Ville a demandé l'inscription de 2 de ses projets dans le Contrat Départemental de Soutien aux Projets Structurants du Conseil Départemental du Loiret.

Seuls les projets inscrits dans ce contrat (d'une durée de 3 ans : 2017 – 2019), portés par les communes ou EPCI en leur qualité de maître d'ouvrage de projets d'investissements locaux structurants, à rayonnement supra communal, seront éligibles au Fonds Départemental de Soutien aux projets structurants.

Pour ce qui est de la Ville de Chalette, l'aménagement de la base de loisirs et la création d'une voirie d'accès à la nouvelle piscine ont été inscrits.

Par délibération en date du 23 mars dernier, l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing a approuvé la convention de règlement de ce fonds.

Les villes sont aujourd'hui invitées à prendre des délibérations concordantes et à approuver les termes du règlement du Fonds Départemental de Soutien aux Projets Structurants ci-annexé.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 12 décembre 2016 sollicitant l'inscription de 2 projets dans le contrat départemental de soutien aux projets structurants du Conseil Départemental du Loiret,

CONSIDERANT l'intérêt de ce contrat,

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes du règlement du Fonds Départemental de Soutien aux Projets Structurants ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit document.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	32	
Votes pour	32	
Votes contre		
Abstentions		

M. le Maire : *J'en profite pour vous dire que nous avons enfin reçu une proposition de la SMACL, notre assureur dommages aux biens, au titre des inondations, même si cette proposition n'est aujourd'hui pas encore détaillée. C'est un peu particulier, généralement nous avons un projet d'indemnisation de la part de l'expert, que nous validons et ensuite une offre d'indemnisation officielle de l'assurance. En l'occurrence nous n'avons rien reçu de l'expert, l'assureur nous propose directement 252 000€, alors nous attendons les détails. Sur le même sujet, nous avons eu confirmation d'une subvention de la CARSAT pour 23 000€ pour le remplacement du matériel de cuisine du foyer DUCLOS, qui nous couvre donc 50% du coût de ce matériel. Je vous rappelle que la restauration a redémarré il y a 15 jours à DUCLOS.*

AFFAIRE N° 4
**Produits irrécouvrables restauration municipale et centres
de loisirs : créances éteintes**

Directeur de secteur : Mme Poinloup Christine

Service : Financier

Affaire suivie par : Mme Poinloup Christine

M. le Maire: Madame Le Trésorier Principal de Montargis Municipale m'a adressé 2 états de produits à constater en tant que créances éteintes concernant les titres ci-après :

RESTAURATION SCOLAIRE : 218,65 euros

Numéro du titre	Année d'émission du titre	Montant
1890	2013	29,72
496	2014	12,00
2229	2014	12,00
1080	2015	99,07
2165	2015	65,86

CENTRES DE LOISIRS : 14,20 euros

Numéro du titre	Année d'émission du titre	Montant
2229	2014	14,20

Ces créances sont éteintes dans le cadre de rétablissement personnel suite à des dossiers de surendettement, deux ordonnances du Tribunal de Grande Instance de Montargis, elles sont irrécouvrables.

Elles seront constatées sur le budget principal de ville au compte 6542.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU les explications du rapporteur ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

CONSIDERANT que ces sommes ne sont pas recouvrables auprès des débiteurs en raison de leur prise en compte dans un rétablissement personnel suite à un dossier de surendettement. Je vous propose donc de les constater les créances éteintes d'une valeur totale de 232,85 euros.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	32	
Votes pour	32	
Votes contre		
Abstentions		

AFFAIRE N° 4 bis
Demandes de subventions dans le cadre du dispositif « Chalette fait son (F)estival »

Directeur de secteur : Malika VOLLETTE

Service : Pôle Réussite Educative

Affaire suivie par : Laurence SUEUR

M. Bassoum : Durant 4 semaines du 18 juillet au 12 août, la Ville propose pour la première fois son (F)estival, sur le site de la base de loisirs, afin de permettre à tous, et notamment aux personnes qui n'ont pas la chance de partir en vacances, de profiter de moments conviviaux et festifs autour d'activités variées.

Plusieurs partenaires institutionnels ont été sollicités pour le financement de ce dispositif. Il convient dès lors d'officialiser ces demandes par une délibération.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

CHALETTE FAIT SON (F)ESTIVAL EDITION 2017			
CHARGES HT		RECETTES	
Achats divers	6 200,00	Conseil régional	5 000,00
Locations	19 600,00	Conseil départemental	3 000,00
Services extérieurs dont prestations	12 150,00	Contrat de Ville	15 000,00
Charges de personnel	24 550,00	CAF	2 000,00
Bénévolat	3 000,00	Bailleurs	4 000,00
Divers	300,00	Contributions volontaires en nature	3 000,00
		Ville de Chalette	33 800,00
TOTAL	65 800,00	TOTAL	65 800,00

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT l'intérêt du dispositif « Chalette fait son F(Estival) » pour la population ;

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le plan de financement précisé ci-dessus dans le cadre du dispositif « Chalette fait son F (Estival) ;

DECIDE de déposer les demandes de subventions afférentes et **AUTORISE** le Maire, et son suppléant en cas d'empêchement, à signer tous les documents nécessaires.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	32	
Votes pour	32	
Votes contre		
Abstentions		

AFFAIRE N° 5
Prise en charge des frais de mission à M. RAMBAUD Christophe
pour le congrès de l'ANDES à Nice au mois d'octobre

Directeur de secteur : Sébastien JAKUBOWSKI

Service : Direction des Ressources Humaines

Affaire suivie par : Sébastien JAKUBOWSKI

M. Le Maire : Conformément à la réglementation, des remboursements de frais de transport et de séjour peuvent être pris en charge à l'occasion de déplacements des élus municipaux à des réunions dans des instances ou des organismes où ils représentent la commune, lorsqu'elles se déroulent hors de la collectivité.

Ainsi, l'ANDES (Association Nationale Des Elus en charge du Sports) organise en octobre son congrès à Nice.

Dans le cadre de sa politique sportive et en tant qu'adhérente de l'ANDES, la Ville participera à ce congrès.

Aussi, il est proposé :

- de confier la mission de M. RAMBAUD Christophe, adjoint aux sports, de se rendre à Nice pour le congrès de l'ANDES au mois d'octobre dans le cadre d'un mandat spécial.
- de prendre en charge le voyage, l'hébergement ainsi que les frais occasionnés sur place.

Cette prise en charge ne pourra intervenir que sur présentation de pièces justificatives.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de donner mission à Monsieur RAMBAUD Christophe pour se rendre au congrès de l'ANDES au mois d'octobre 2017 à Nice dans le cadre d'un mandat spécial.

PRECISE que les frais inhérents à cette mission seront pris en charge par la Ville sur présentation de pièces justificatives.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	32	
Votes pour	32	
Votes contre		
Abstentions		

AFFAIRE N° 6
Mise à jour du tableau des effectifs

Directeur de secteur : M. Sébastien JAKUBOWSKI

Service : Direction des Ressources Humaines

Affaire suivie par M. Sébastien JAKUBOWSKI

M. Le Maire : Il est nécessaire de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs de la manière suivante.

- Création d'un poste d'ingénieur à temps complet, afin de pourvoir au recrutement d'un graphiste/webmaster,
- Création d'un poste de médecin hors classe à temps non complet (27 heures), afin de répondre aux convenances personnelles du candidat,
- Création d'un poste d'adjoint d'animation territorial à temps complet, afin de pourvoir au recrutement d'un animateur.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs suivants les indications ci-dessus.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	32	
Votes pour	31	
Votes contre		
Abstentions	1	- Mme Morand,

La séance a été levée à 20h30

PROCÈS VERBAL

Et ont signé, Mesdames et Messieurs,

M. DEMAUMONT

M. PÉPIN

M. RAMBAUD

Mme CLÉMENT

Mme HEUGUES

M. BASSOUM

Mme BERTHELIER

M. BERTHIER

Mme PATUREAU

M. KHALID

Mme PRUNEAU

M. BA

M. BALABAN

Mme BAYRAM

Mme LAMA

Mme MANAÏ-AHMADI

M. POMPON

M. RENOUF

M. TAVARES

Mme PERIERS

M. SUMAR

Mme MORAND

M. CACHÉ

Le Maire de la Ville de CHALETTE-SUR-LOING certifie que le compte-rendu de la séance a été, conformément à l'article L 2121.25 du Code général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la mairie **le 25 juillet 2017**